

FICHE PRATIQUE

POUR LES EMPLOYEURS



LES JOBS D'ÉTÉ

Un job d'été est un emploi temporaire, souvent de courte durée, destiné aux jeunes souhaitant acquérir une première expérience professionnelle durant les vacances scolaires. Il est encadré par un contrat de travail respectant la législation en vigueur.

Pourquoi recruter un job d'été ?

- Renforcer votre équipe en période de forte activité
- Offrir une première expérience professionnelle aux jeunes
- Anticiper les absences et assurer la continuité de service
- Valoriser votre entreprise auprès des futurs talents

Les obligations légales

- Contrat de travail obligatoire – CDD qui correspond à un cas de recours légal prévu par la loi

L'indemnité de précarité n'est pas d'ue, seule l'indemnité congés payés doit être versée

- Visite d'information et de prévention avant l'embauche pour les mineurs
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF
- Déclaration à la caisse des congés payés
- Mention sur le registre du personnel
- Respect du Code du travail (durée légale, repos, rémunération)
- Âge minimum : 16 ans (14 ans sous conditions spécifiques – nous consulter)
- Rémunération au minimum au SMIC ou convention collective applicable

Comment bien intégrer un job d'été ?

1. Rédiger un contrat clair et précis 📄
2. Expliquer les missions et les règles de l'entreprise 🏢
3. Assurer un accompagnement et un suivi régulier 🤝
4. Encourager la motivation et l'implication ☀️
5. Faire un bilan en fin de contrat pour valoriser l'expérience 🏆

Bonnes pratiques pour un job d'été réussi

- Accueil chaleureux et intégration facilitée 😊
- Missions adaptées aux compétences et aux attentes des jeunes 🎯
- Valorisation du travail et reconnaissance des efforts 🙌
- Respect des droits et conditions de travail ✅
- Possibilité de futures opportunités (stage, alternance, embauche) 🔄

✅ Checklist de l'employeur

- ✅ Rédiger un contrat et respecter la réglementation
- ✅ Déclarer l'embauche auprès de l'URSSAF
- ✅ Préparer un accueil et un encadrement adaptés
- ✅ Assurer le respect des conditions de travail

Besoin d'aide ?

Consultez les ressources officielles sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)
ou contactez votre OPCO.

◆ Un job d'été bien préparé, c'est une expérience gagnante pour tous ! ◆